

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE SERVICE D'IUCLID CLOUD
(version 4.1– 16/03/2021)

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES QUI RÉGISSENT L'UTILISATION D'IUCLID CLOUD AVANT D'UTILISER LE SERVICE. POUR ACCEPTER LES CONDITIONS DE SERVICE, COCHEZ LA CASE INDIQUANT QUE VOUS AVEZ LU ET QUE VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DE SERVICE. IL EST INDISPENSABLE D'ACCEPTER CES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR ACCÉDER À IUCLID CLOUD.

1. Définitions

- (a) Sauf indication contraire expresse, les termes utilisés dans le présent document ont la signification suivante:

Abonnement	désigne l'action effectuée par le responsable d'entité légale lorsqu'il décide de commencer à utiliser l'un ou l'autre des services IUCLID Cloud;
Agence responsable	désigne l'ECHA ou l'EFSA en tant qu'agence chargée, en vertu de la législation pertinente applicable, du traitement des informations fournies ou les deux, lorsqu'elles sont dénommées les «agences responsables»;
Compte ECHA	désigne la plateforme en ligne mise en place par l'ECHA pour créer des comptes d'utilisateurs individuels permettant aux Parties de créer des abonnements aux services et applications informatiques de l'ECHA. Au sein du compte ECHA, le responsable de l'entité légale peut accorder et révoquer les droits d'accès aux services et applications informatiques de l'ECHA en ce qui concerne les utilisateurs de son propre groupe,
Conditions générales	désigne les présentes conditions générales en vigueur et leurs éventuelles modifications. La politique de l'agence responsable en matière de protection des données à caractère personnel fait partie intégrante des présentes conditions générales. Pour en savoir plus sur cette politique et sur la protection des données à caractère personnel, la Partie renvoie à la page internet de l'agence responsable consacrée à la protection des données à caractère personnel, à savoir pour l'ECHA: http://echa.europa.eu/about-us/the-way-we-work/personal-data-protection et pour l'EFSA: https://www.efsa.europa.eu/en/personal-data-protection ;
Consentement	désigne toute indication librement donnée, spécifique, informée et non équivoque, que la personne concernée accepte, par une déclaration ou par une action affirmative claire, que les données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement;
Données	désigne toutes les données placées dans IUCLID Cloud par la Partie,

Données personnelles	désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable,
ECHA	désigne l'Agence européenne des produits chimiques établie à Helsinki, en Finlande,
EFSA	désigne l'Autorité européenne de sécurité des aliments établie à Parme, en Italie;
IUCLID Cloud	désigne le service informatique de l'ECHA qui offre (et englobe) le service IUCLID Cloud et le service d'essai IUCLID Cloud;
Législation pertinente	le système vise à offrir la possibilité de préparer des dossiers IUCLID pour les actes législatifs suivants: i) le règlement REACH, ii) le règlement CLP, iii) la WFD ainsi que les exigences énoncées dans iv) le règlement (CE) n° 1107/2009;
Partie	désigne toute entité légale qui dispose de droits d'accès à l'un des services IUCLID Cloud (ou aux deux);
Personne concernée	désigne une personne physique identifiée ou identifiable,
Portail de soumission de l'ECHA	désigne le système informatique central, qui comprend l'application en ligne du portail officiel de soumission de l'ECHA et le site internet où l'utilisation du portail est envisagée dans le cadre de la législation pertinente et pour accéder à toutes les communications liées à cette soumission. Le portail de soumission de l'ECHA dispose d'une version d'essai;
REACH-IT	désigne le système informatique central qui inclut l'application internet et le site internet REACH-IT officiels tels que prescrits par l'ECHA pour la communication des données REACH-IT et pour la notification de toutes les décisions et de la correspondance liées à cette communication dans le cadre de la législation pertinente;
Règlement REACH	désigne le règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances;
Règlement CLP	désigne le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges;
Règlement PPP	désigne le règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2019/1381;
Responsable de l'entité légale	désigne l'utilisateur principal d'une Partie qui dispose des droits d'accès permettant de gérer et de créer d'autres utilisateurs, d'attribuer des rôles et de souscrire à des services au nom de la Partie;

Service d'essai IUCLID Cloud	désigne le service d'essai des services informatiques en nuage, qui ne contient pas toutes les fonctionnalités du service IUCLID Cloud;
Service IUCLID Cloud	désigne le service informatique en nuage qui permet à la Partie de recueillir, stocker et traiter les données en nuage conformément au format de rapport de la base de données internationale sur les informations chimiques unifiées (ci-après «IUCLID»), par exemple les données sur les substances chimiques, leurs propriétés, leurs producteurs ou importateurs et les données et métadonnées connexes;
Services en nuage de l'ECHA	désigne la plateforme à partir de laquelle les services IUCLID Cloud peuvent être souscrits et gérés par le responsable de l'entité légale,
Utilisateur	désigne la ou les personnes que la Partie a désignées et autorisées à accéder à IUCLID Cloud et à l'utiliser.
WFD	désigne la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

- (b) Les en-têtes visent à faciliter la lecture et ne font pas partie des présentes conditions générales. Les mots utilisés au pluriel peuvent également désigner le singulier, et vice versa; les mots dénotant un genre incluent tous les genres; les mots désignant des personnes incluent les sociétés, et vice versa.

2. Services IUCLID Cloud et conditions d'utilisation

- (a) Conformément à la législation pertinente, les parties concernées sont tenues de fournir à l'agence responsable des informations sur les substances chimiques, leurs propriétés, leurs producteurs ou importateurs et les données et métadonnées connexes. Les informations requises doivent être fournies au format IUCLID (International Uniform Chemical Information Database).
- (b) IUCLID Cloud fournit à une Partie un service informatique, le service IUCLID Cloud, qui permet de collecter, stocker et traiter les données requises par la législation pertinente, y compris, par exemple, les données sur les substances chimiques, leurs propriétés, leurs producteurs ou importateurs et les données et métadonnées connexes.
- (c) Chaque Partie reconnaît que le service IUCLID Cloud n'est fourni comme outil que dans le seul but de permettre à la Partie d'élaborer les données requises par la législation pertinente. Le service IUCLID Cloud ne peut et ne doit pas à être utilisé à d'autres fins.
- (d) Chaque Partie reconnaît en outre que l'utilisation du service IUCLID Cloud ne suffit pas pour se conformer à la législation pertinente, étant donné que les dossiers, notifications, demandes et/ou mises à jour préparés à l'aide du service IUCLID Cloud ne seront pas automatiquement synchronisés avec REACH-IT ou le portail de soumission de l'ECHA, et la communication des données à l'agence responsable à des fins de conformité ne peut pas se faire via le service IUCLID Cloud. Aux fins de se conformer au règlement REACH et au règlement CLP, à l'exclusion de l'article 45 et de l'annexe VIII du règlement CLP, la Partie doit transférer ses données finalisées à REACH-IT pour que l'ECHA reçoive officiellement la soumission.

En outre, chaque Partie reconnaît que l'utilisation du service IUCLID Cloud ne suffit pas pour satisfaire aux exigences en matière de communication de données au titre de la

WFD, du règlement PPP, ni de l'article 45 et de l'annexe VIII du règlement CLP, étant donné que toute soumission préparée à l'aide du service IUCLID Cloud ne sera pas automatiquement synchronisée avec le portail de soumission de l'ECHA. La Partie doit transférer et ensuite soumettre son dossier final au portail de soumission de l'ECHA afin que l'agence responsable reçoive officiellement la soumission.

- (e) IUCLID Cloud propose également un autre service informatique appelé le service d'essai IUCLID Cloud. Le service d'essai IUCLID Cloud permet à la Partie de se familiariser avec IUCLID Cloud. Le service d'essai IUCLID Cloud est uniquement conçu comme un outil d'apprentissage et ne contient pas toutes les fonctionnalités du service IUCLID Cloud; il ne peut et ne doit pas être utilisé à d'autres fins.
- (f) La Partie reconnaît être informée du fait que le service IUCLID Cloud n'est pas disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et qu'il ne peut être utilisé avec tous les navigateurs internet.
- (g) Par souci de clarté, IUCLID est également proposé en tant que logiciel téléchargeable soumis à l'acceptation d'un accord de licence distinct.

3. Inscription et abonnement

- (a) L'accès et l'utilisation d'IUCLID Cloud sont accordés à la Partie sous réserve du respect des présentes conditions générales et conformément à celles-ci.
- (b) Pour accéder à IUCLID Cloud, la Partie doit d'abord se connecter aux services en nuage (Cloud) de l'ECHA au moyen de son code (ou de ses codes) d'utilisateur enregistré et de son mot de passe utilisateur créés dans le compte ECHA par le responsable de l'entité légale, pour les applications et services informatiques de l'ECHA, tels que REACH-IT. Si elle ne dispose pas d'un identifiant et d'un mot de passe utilisateur enregistrés, la Partie fournit les informations requises pour créer un compte utilisateur dans le compte ECHA (composé d'un identifiant et d'un mot de passe utilisateur).

Un abonnement est requis pour chaque service IUCLID Cloud. Selon ses besoins, la Partie, représentée par un responsable de l'entité légale, crée un abonnement unique pour le service d'essai IUCLID Cloud et/ou pour le service IUCLID Cloud. La Partie reconnaît qu'un abonnement au service d'essai IUCLID Cloud et/ou au service IUCLID Cloud est limité à un par Partie. Les utilisateurs de l'abonnement de la Partie sont gérés par le responsable de l'entité légale via l'application de gestion des utilisateurs du compte ECHA. La Partie peut accorder et supprimer les droits d'accès des utilisateurs d'IUCLID Cloud. Pour accéder à IUCLID Cloud et l'utiliser, les utilisateurs doivent utiliser l'identifiant et le mot de passe utilisateur enregistrés de la Partie.

Lors de la création d'un ou plusieurs abonnements uniques au service d'essai IUCLID Cloud et/ou au service IUCLID Cloud, la Partie doit lire et accepter les présentes conditions générales en cochant la case indiquant qu'elle a lu et accepté les conditions générales. Chaque utilisateur est également tenu de lire et d'accepter les présentes conditions générales lors de sa première tentative d'accès à IUCLID Cloud.

L'ECHA se réserve le droit absolu, à sa seule discrétion, de modifier les présentes conditions générales, de toute manière et à tout moment. Les utilisateurs seront invités à lire et accepter les conditions générales modifiées dès leur première tentative d'accès à IUCLID Cloud après la modification. En accédant et/ou en continuant d'utiliser IUCLID Cloud, les utilisateurs (et, par extension, la Partie) acceptent spécifiquement les conditions générales telles que modifiées.

- (c) La Partie convient que tout utilisateur qui utilise son ou ses identifiants et son ou ses mots de passe utilisateur pour accéder à IUCLID Cloud agit au nom de la Partie et

dispose de l'autorité légale pour le faire. Toute référence dans les présentes conditions générales aux utilisateurs de la Partie se connectant à IUCLID Cloud ou continuant d'utiliser IUCLID Cloud ou d'accéder de toute autre manière à IUCLID Cloud, désigne tout acte émanant de toute personne utilisant le ou les identifiants et/ou le ou les mots de passe utilisateur de la Partie (avec ou sans son autorisation).

- (d) La Partie s'engage à mettre à jour les coordonnées de ses utilisateurs à tout moment. À cette fin, l'ECHA peut demander aux utilisateurs de confirmer les informations les concernant chaque année.

4. Support technique, sauvegarde et stockage des données

- (a) La Partie reconnaît que le service d'essai IUCLID Cloud n'inclut pas les services de support technique ni les fonctions de sauvegarde; en outre, le stockage de données proposé par le service d'essai IUCLID Cloud est limité, ce service pouvant uniquement être utilisé comme un outil d'apprentissage.
- (b) Toutes les fonctions proposées par le service IUCLID Cloud, y compris, mais sans s'y limiter, le stockage et la récupération des données, sont soumises à la section 7 des présentes conditions générales. Il est recommandé que la Partie conserve ses propres enregistrements (sauvegardes) de données.
- (c) Le service IUCLID Cloud comprend des services d'assistance et de support technique. Toute question relative à la réglementation peut être transmise au moyen des formulaires de demande d'informations figurant sur la page de contact de l'agence responsable. Pour l'ECHA, veuillez consulter la page de contact de l'agence. Pour l'EFSA, veuillez suivre le lien: <https://connect.efsa.europa.eu/RM/s/new-ask-efsa-request>. Les informations fournies par l'agence responsable dans le cadre de l'assistance technique ne peuvent être utilisées par la Partie qu'aux fins de l'utilisation du service IUCLID Cloud et ne peuvent être divulguées à des tiers ou utilisées à d'autres fins. L'agence responsable est seulement tenue de fournir les informations demandées dans un délai raisonnable au regard de la complexité de la question et/ou des informations demandées par la Partie. Toutes les actions entreprises par l'agence responsable seront réalisées en fonction des informations fournies par la Partie. À cet effet, l'agence responsable n'acceptera aucune responsabilité si les informations fournies contiennent des erreurs ou des omissions. La Partie est entièrement responsable des données qu'elle fournit dans toute demande d'informations.
- (d) Chaque Partie reconnaît et accepte que IUCLID Cloud est actuellement hébergé dans un «nuage privé» mis à disposition par un fournisseur de services tiers et que les agences responsables peuvent faire appel à des fournisseurs de services tiers pour fournir des services liés à IUCLID Cloud. Les fournisseurs de services seront des entités établies dans l'Union européenne et toute donnée placée dans IUCLID Cloud restera dans l'Union européenne.
- (e) Sans préjudice de la section 6, les agences responsables n'auront pas accès aux données placées dans IUCLID Cloud par une ou plusieurs Parties ou utilisateurs, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la Partie ou de l'utilisateur concerné. L'autorisation ne sera demandée que pour des raisons liées à la maintenance ou au service et les agences responsables ne procéderont pas à l'examen ou à la prise de possession des données placées dans IUCLID Cloud. Si la permission est accordée, les services seront assurés par l'agence responsable ou des fournisseurs de services tiers tenus de respecter les règles de confidentialité en vigueur.

5. Livraison de données et garanties

- (a) Toutes les données doivent être placées dans IUCLID Cloud dans un format électronique, sans virus.
- (b) L'ECHA, l'EFSA et la Partie reconnaissent qu'internet est, en raison d'une congestion imprévisible du trafic, de la présence éventuelle de tiers malveillants et pour d'autres motifs, un moyen de communication intrinsèquement non fiable et que ce manque de fiabilité échappe au contrôle de la Partie ou des agences responsables. Les agences responsables et la Partie reconnaissent qu'il est impossible de maintenir une sécurité sans faille. Les agences responsables déploient tous les efforts possibles pour s'assurer qu'IUCLID Cloud fonctionnera correctement. Ni l'ECHA ni l'EFSA ne sont responsables de tout accès non autorisé à IUCLID Cloud par un tiers, ou des défaillances, erreurs ou retards liés aux connexions internet d'une Partie.
- (c) La Partie déclare, garantit et s'engage envers l'ECHA et/ou l'EFSA à ce qui suit:
 - (i) toute donnée placée dans IUCLID Cloud via le compte utilisateur de la Partie sera considérée comme étant placée par la Partie;
 - (ii) qu'il est le titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux données placées dans IUCLID Cloud, y compris les droits d'auteur, les marques ou le nom, sous qu'il est dûment autorisée par le titulaire des droits de propriété intellectuelle à agir aux fins des présentes conditions générales.
- (d) En outre, la Partie garantit par la présente aux agences responsables que:
 - (i) toutes les informations fournies aux agences responsables dans le cadre de sa demande d'inscription en tant que Partie et toutes les informations qui pourront ultérieurement être fournies pour le maintien de son statut de Partie, sont complètes, correctes et à jour;
 - (ii) son utilisation d'IUCLID Cloud, son acceptation et le respect des obligations qui lui incombent en vertu des présentes conditions générales ont été dûment autorisés par tous les documents d'approbation nécessaires de l'organisation ou de tiers, et ne violent pas les statuts de la Partie ni aucune loi, règlement ou autre accord contraignant pour la Partie;
 - (iii) les présentes conditions générales constituent un contrat juridique contraignant et exécutoire; et
 - (iv) s'agissant de l'utilisation d'IUCLID Cloud, elle doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, à toutes les procédures et instructions notifiées ou publiées par l'ECHA et/ou, le cas échéant, par l'EFSA.

6. Vie privée

- (a) La Partie consent (et a obtenu le consentement de chaque personne concernée) à ce que les données à caractère personnel qu'elle fournit puissent être traitées par les agences responsables, d'autres institutions, organes ou agences de l'UE et les autorités compétentes des États membres afin de mettre en œuvre la législation pertinente et d'autres dispositions législatives pertinentes de l'UE et de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de ces législations.
- (b) Il sera demandé à la Partie (ainsi qu'aux utilisateurs) de fournir certaines données à caractère personnel, telles que le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique et

d'autres données, comme le pays, la région, ainsi que toute autre information demandée.

- (c) La Partie doit obtenir le consentement de la personne concernée, ou avoir d'autres raisons légales, pour saisir toute donnée à caractère personnel relative à une personne concernée dans IUCLID Cloud, comme indiqué à la section 3 des présentes conditions générales.
- (d) Les agences responsables s'engagent à garantir le droit au respect de la vie privée conformément au règlement (UE) 2018/1725 («RPDUE») qui leur est applicable dans le domaine de la protection des données. Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de l'ECHA et obtenir des informations supplémentaires sur la protection des données à caractère personnel, la Partie est renvoyée à la page web de l'ECHA relative à la protection des données à caractère personnel (<http://echa.europa.eu/about-us/the-way-we-work/personal-data-protection>). Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de l'EFSA et obtenir des informations supplémentaires sur la protection des données à caractère personnel, la Partie est renvoyée à la page web de l'EFSA relative à la protection des données à caractère personnel (<http://echa.europa.eu/about-us/the-way-we-work/personal-data-protection>).
- (e) Aux fins d'exercer ses droits à la protection des données ou pour toute demande générale relative à la politique générale en matière de respect de la vie privée, la Partie (et le ou les utilisateurs) peut contacter l'ECHA au moyen des formulaires figurant sur la page de contact de l'ECHA ou de l'EFSA en adressant un courrier électronique au responsable du traitement concerné (DATA.Admini@efsa.europa.eu).

7. Clause de non-responsabilité et limitation de responsabilité

- (a) Cette disposition s'entend sans préjudice de l'article 340 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de l'article 101 du règlement REACH concernant la responsabilité de l'ECHA et/ou de l'article 47 du règlement (CE) n° 178/2002 concernant la responsabilité de l'EFSA.
- (b) La Partie reconnaît que toute utilisation de toute fonctionnalité d'IUCLID Cloud se fera à ses risques et périls. La Partie reconnaît en outre que l'utilisation d'IUCLID Cloud est proposée «EN L'ÉTAT» et «SELON LA DISPONIBILITÉ», sans garantie ou condition d'aucune sorte, expresse ou implicite.
- (c) Les agences responsables n'assument aucune responsabilité d'aucune sorte quant à l'utilisation d'IUCLID Cloud par une Partie. En accédant et/ou en continuant d'utiliser IUCLID Cloud et/ou en fournissant aux utilisateurs des mots de passe pour l'utiliser, la Partie est entièrement responsable de toutes les données placées dans IUCLID Cloud. Les agences responsables ne peuvent être tenues responsables (à titre délictuel, contractuel ou autre) d'une quelconque demande de dommages-intérêts (directs ou indirects, perte de profit, perte de revenus, perte d'économies anticipées ou perte de clientèle) de quelque manière que ce soit, découlant de l'utilisation d'IUCLID Cloud ou de tout système ou logiciel connexe, y compris de toute mauvaise manipulation, omission, non-livraison, retard, négligence ou utilisation non autorisée d'IUCLID Cloud ou de l'identifiant ou du mot de passe utilisateur enregistré de la Partie.
- (d) Les agences responsables déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité du contenu ou du format des dossiers introduits dans le service IUCLID Cloud, ou quant à la conformité des dossiers avec les dispositions de la législation pertinente. La Partie reconnaît qu'elle a l'obligation d'assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité des dossiers transmis avec la législation pertinente avant

de transférer lesdits dossiers vers REACH-IT ou, le cas échéant, vers le portail de soumission de l'ECHA.

- (e) Les agences responsables n'assument aucune responsabilité pour toute action ou manquement, entrave ou retard dans l'exécution totale ou partielle des obligations qui leur incombent en vertu des présentes conditions générale si ledit manquement, action, entrave ou retard résulte d'événements indépendants de leur volonté. Ces événements peuvent inclure, sans s'y limiter, la force majeure, les conflits sociaux, une panne mécanique, une panne d'ordinateur ou d'un système, ou toute autre défaillance d'un équipement, une défaillance ou défaut d'un logiciel ou d'un système informatique, un dommage informatique dû à des procédures de programmation non autorisées, l'indisponibilité ou la restriction d'un support de communication pour quelque motif que ce soit, une interruption de l'alimentation électrique, toute loi, décret, règlement ou ordonnance d'un gouvernement, d'une autorité compétente, d'organes supranationaux, d'un tribunal, et tout autre événement indépendant du contrôle de l'une des agences responsables.
- (f) La Partie accepte de manière irrévocable et inconditionnelle de défendre, d'indemniser et d'exonérer les agences responsables, conjointement ou individuellement, de toute action en responsabilité, demande de dommages et intérêts, réclamation, procès, frais et dépens (y compris les frais juridiques) ayant un rapport avec ou résultant de la réception, la transmission, la publication, le stockage ou la possession de données via IUCLID Cloud et/ou du non-respect par la Partie des présentes conditions générales et/ou d'une utilisation inappropriée d'IUCLID Cloud.

8. Droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété

- (a) À l'exception des droits de propriété intellectuelle que la partie peut détenir sur des données, la partie reconnaît que le contenu et les éléments physiques constitutifs d'IUCLID Cloud (y compris son organisation et sa mise en page) sont la propriété de l'ECHA ou de tiers et reconnaît que les droits d'auteur, les droits de base de données, les droits de catalogue et tout autre droit de propriété intellectuelle y afférent appartiennent à l'ECHA ou à des tiers.
- (b) La partie reconnaît que le système IUCLID Cloud et les systèmes et logiciels connexes sont la propriété de l'ECHA ou de ses fournisseurs de services. La Partie ne doit pas altérer, modifier, décompiler, désassembler ou modifier en aucune manière IUCLID Cloud ou l'un des logiciels connexes et elle ne doit pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à une partie d'IUCLID Cloud. L'ECHA est en droit de refuser l'accès à tout ou partie d'IUCLID Cloud à une Partie qui aurait accompli l'une des opérations ci-dessus ou dont elle a, à un moment donné, des raisons valables de soupçonner qu'elle a exécuté ou tenté d'exécuter l'une de ces opérations.

9. Modification, cessation ou résiliation

- (a) L'ECHA se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, IUCLID Cloud (ou toute partie ou fonctionnalité de celui-ci) à tout moment après en avoir préalablement informé la Partie si cela est possible ou sans notification préalable, si une telle notification n'est pas possible. L'ECHA (en son nom ou au nom de l'EFSA) peut résilier ou suspendre l'accès de la Partie à tout ou partie d'IUCLID Cloud avec effet à tout moment qu'elle estime approprié, pour tout motif, y compris mais sans s'y limiter, pour non-respect des présentes conditions générales ou de toute autre règle prescrite par l'ECHA. Si l'accès de la Partie à IUCLID Cloud est résilié ou suspendu, les données placées dans le service IUCLID Cloud seront stockées pendant une période raisonnable.

- (b) L'ECHA est en droit, à sa seule discrétion, de suspendre temporairement tout ou partie d'IUCLID Cloud afin de le mettre à jour ou de le modifier, ou de mettre à jour ou modifier tout système ou logiciel connexe et/ou de restreindre l'accès de la Partie et son utilisation d'IUCLID Cloud si l'ECHA considère que cela est raisonnable et nécessaire aux fins de l'exploitation ou de la maintenance d'IUCLID Cloud ou de tout système ou logiciel connexe. L'ECHA n'est pas responsable vis-à-vis de la Partie ou d'un tiers de toute conséquence de quelque nature que ce soit liée à la résiliation, la restriction ou la suspension d'IUCLID Cloud.

10. Dispositions diverses

- (a) Si une disposition des présentes est jugée nulle ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, elle sera interprétée et modifiée dans la mesure raisonnable et nécessaire afin de la rendre valide, exécutoire et conforme à son intention initiale. Chaque disposition des présentes conditions générales est séparable; si une ou plusieurs dispositions sont déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions resteront en vigueur et de plein effet.
- (b) Les présentes conditions générales n'ont pas pour objet de déroger aux exigences obligatoires énoncées dans la réglementation applicable ou d'exclure une responsabilité de l'ECHA non exclue par lesdites réglementations.
- (c) Les conditions générales sont régies et interprétées conformément au droit finlandais, lequel prévaut sur toute autre disposition ou principe invoqué.
- (d) Tout litige, controverse ou réclamation lié ou découlant des présentes conditions générales, de leur violation ou de leur application sera réglé par les tribunaux de Helsinki, en Finlande.